

Délibération n° 2025DEL020

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SOLIGNAC

Séance ordinaire du 10 juin 2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT : HAUTE

VIENNE

Arrondissement :

LIMOGES

Canton :

CONDAT/VIENNE

Commune : SOLIGNAC

Les membres du Conseil régulièrement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Solignac après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre PORTHEAULT, Maire.

Présents :

Mmes, BOURGER, CARLIER, COMES, GUITARD, MM BRUNET, CHAZELAS, COLDEBOEUF, GOURINCHAS, LEYRIS, PECHER, PORTHEAULT, RECORD,

Absents et excusés :

DUPIN donne procuration à Fabrice RECORD
FOURGEAUD donne procuration à Stéphane COLDEBOEUF
Nicole BAYLE donne procuration à Caroline BOURGER

Laure GRAPTON, Claire MOURNETAS, Nathalie COIGNAC, Alain LAFEUILLE absents

Maryvonne COMES a été élue secrétaire de séance.

La durée hebdomadaire du temps de travail du secrétariat de mairie est de 37h30 pour les agents titulaires.

Afin d'équilibrer le temps de travail du service, la durée du temps de travail de l'agent contractuel va être augmenté.

La modification du temps de travail étant inférieure ou égale à 10% du temps de travail initial de l'emploi, la saisine du CST n'est pas nécessaire.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil municipal

DECIDE ▪ de porter, à compter du 01/07/2025, de 35 heures à 37h30 le temps hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint administratif contractuel.

PRECISE ▪ que les heures faites en plus des 35h donneront droit à des RTT.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire, le 11/06/2025



Alexandre PORTHEAULT

Nombres de membres	
En Exercice	19
Présents	12
Votants	15
Date de convocation	
05/06/2025	
Date d'affichage	
06/06/2025	

Objet de la délibération

MODIFICATION DU
TEMPS DE
TRAVAIL AGENT
SECRETARIAT EN
CDD

Certifié exécutoire par Alexandre
PORTHEAULT, Maire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 13/06/25
Et la publication le
13/06/25



Envoyé en préfecture le 16/06/2025

Reçu en préfecture le 16/06/2025

Publié le



ID : 087-218719201-20250616-2025DEL020-DE

